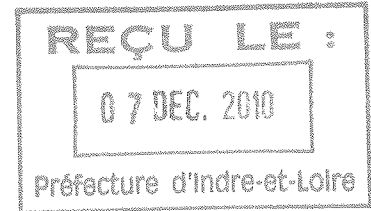




PREFET DE LA REGION CENTRE



LE PREFET,

Orléans, le

30 NOV 2010

**PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
A CINQ-MARS-LA-PILE (37)**

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

1. Présentation du projet et de son contexte

Le projet porte sur la réalisation d'une centrale solaire au lieu-dit La Bruyère, sur la commune de Cinq-Mars-la-Pile. Le site concerné, d'une superficie de 14 ha, se situe dans une partie non aménagée de la zone d'activités Actiloire. Le projet consiste à y installer des panneaux photovoltaïques, ainsi que six locaux techniques. La puissance totale de l'installation atteindrait 9,8 MWe, couvrant la consommation d'électricité (hors chauffage) de 3100 foyers.

L'avis de l'autorité environnementale porte à ce stade sur la qualité de l'étude d'impact présentée dans le dossier de demande de permis de construire. Il ne préjuge pas de l'opportunité du projet.

2. Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis à vis du projet. Il permet une hiérarchisation de ces enjeux. Seuls les enjeux significatifs font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

De par sa vocation et sa localisation, les principaux enjeux du projet apparaissent de trois ordres :

- l'occupation d'un site sans préjudice pour d'autres activités, notamment agricoles,
- la préservation de la biodiversité,
- la contribution à la production d'énergie par des moyens renouvelables, incluant la réversibilité des installations, de faibles émissions et le recyclage des matériaux.

3. Qualité de l'étude d'impact

3.1. Description du projet

La description du projet est claire, pour toutes les étapes de sa réalisation : conception, construction, fonctionnement et démantèlement.

3.2. Explication du choix du site

Les raisons justifiant le choix de ce site pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sont exposées de façon détaillée. L'étude montre avec précision que le site est très peu visible de l'extérieur et néanmoins facile d'accès pour les engins de chantier. Elle met en avant le plan d'occupation des sols de la commune, qui destine ces terrains à accueillir des activités économiques, en extension de la zone d'activités Actiloire. L'étude en déduit que le mode d'exploitation actuel de ces parcelles (agriculture et sylviculture) est en sursis. Cependant, l'affirmation selon laquelle ces terrains ont un faible potentiel agricole n'est pas étayée dans l'étude. Par ailleurs, l'étude ne justifie pas davantage l'installation de panneaux photovoltaïques au sol dans une zone d'activités, au détriment d'une activité agricole actuelle ou d'autres activités économiques potentielles.

3.3. Biodiversité

L'analyse de l'état initial de la faune, la flore et des milieux naturels repose en partie sur l'exploitation de données bibliographiques, complétées par des inventaires de terrain, réalisés à une période favorable (mai-juin 2010). Les milieux naturels sont caractérisés, cartographiés et illustrés par des photographies. Bien qu'aucune espèce de faune ou de flore patrimoniale n'a été observée sur le site, l'étude souligne que les bois, les haies et la mare présentent néanmoins un intérêt comme corridor écologique.

3.4. Réversibilité des installations, remise en état du site, contribution à la réduction des émissions de GES et aux économies d'énergie

Les effets bénéfiques attendus pour l'environnement, permettant de justifier le recours aux technologies photovoltaïques, sont assez peu détaillés dans l'étude. Des chiffres globaux de production d'électricité et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées sont avancés, mais ils ne sont pas expliqués. L'analyse du cycle de vie complet de l'installation, en termes de bilan énergétique et environnemental, n'est pas faite. Les opérations de démantèlement des installations et de recyclage des composants sont décrites de façon synthétique et auraient pu être davantage détaillées.

4. Analyse de la prise en compte de l'environnement par le projet

4.1. Justification du choix du site au regard de l'environnement

La sensibilité relativement faible de l'environnement est bien analysée par l'étude, ce qui apporte une justification au choix du site. En revanche, l'étude néglige l'effet d'éviction causé par le projet à l'activité agricole actuelle ou à d'autres activités économiques potentiellement développées

dans la zone d'activité, qui nécessiteraient davantage que l'énergie photovoltaïque des emprises au sol.

4.2. Prise en compte de la biodiversité

L'étude présente de façon détaillée les mesures prévues pour supprimer, réduire ou compenser les impacts du projet sur la biodiversité. Au titre des mesures de suppression ou de réduction, l'étude indique que la mare existante sera conservée, tout comme une partie des boisements et l'ensemble des haies périphériques du site. Ces milieux seront physiquement protégés et signalés durant la phase de chantier. Les clôtures périphériques seront adaptées pour le passage de la petite faune. Au titre des mesures de compensation, l'étude indique que le corridor écologique sera reconstitué par la plantation de haies ou le renforcement de celles qui existent ; le couvert végétal de la mare et celui de l'ensemble du site seront entretenus afin de favoriser la biodiversité. L'étude précise que l'ensemble de ces mesures de gestion du site feront l'objet de suivis pendant les cinq premières années d'exploitation.

4.3. Réversibilité des installations, remise en état du site, contribution à la réduction des émissions de GES et aux économies d'énergie

L'étude met peu en avant les atouts ou limites du projet du point de vue de ces objectifs. Néanmoins, les dispositions constructives facilitent le démantèlement futur : fixation par vis autoforeuses, enterrement peu profond des câbles.

5. Conclusion

L'étude d'impact du projet est globalement de bonne qualité. La préservation de la biodiversité est bien prise en compte dans la conception du projet, sur la base des enjeux identifiés par l'analyse de l'état initial. En revanche, la question de la concurrence du projet avec l'activité agricole ou d'autres activités économiques aurait pu être approfondie. De même, l'étude aurait pu davantage analyser l'intérêt du projet au regard de la recherche de modes durables de production d'énergie.



Gérard MOISSELIN

Annexe : Identification des enjeux environnementaux par l'autorité environnementale
Projet de centrale photovoltaïque à Cinq-Mars-la-Pile

	Enjeu* pour le territoire	Enjeu ** vis à vis du projet	Commentaire et/ou bilan
Faune, flore, milieux naturels (en particuliers les espèces remarquables dont les espèces protégées et les milieux d'intérêt communautaire)	L	+	Faible intérêt du site pour la biodiversité.
Connectivité biologique	E	++	Milieux banals mais constituant des corridors écologiques
Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité Prélèvements en Z.R.E.	L	+	Faible ruissellement d'eaux pluviales, non polluées.
Captages d'eau potable (dont captages prioritaires)		0	
Energies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO2)	E	++	Production d'électricité à partir d'une source renouvelable et non polluante.
Sols (pollutions)	L	+	Pas de sources de pollution en phase d'exploitation. Installations réversibles.
Air (pollutions)		0	
Risques naturels (inondations, mouvements de terrains, ...) et technologiques		0	
Déchets (gestions à proximité, centres de traitements)	E	++	Pas de déchets en fonctionnement. Recyclage des composants.
Consommation des espaces naturels et agricoles	E	+++	Terrains désaffectés
Patrimoine architectural, historique	L	+	Pas de covisibilités avec la Val de Loire ni avec des monuments historiques
Paysages	L	+	Visibilité très limitée.
Odeurs	L	0	
Emissions lumineuses	L	+	Pas de réverbération
Trafic routier		0	Nul sauf chantier
Sécurité et salubrité publique		0	
Santé		0	
Bruit		0	Pas de bruit en fonctionnement

*** Etendue du territoire impacté**

E : ensemble du territoire,

L : localement,

NC : pas d'informations

**** Hiérarchisation des enjeux**

+++ : très fort,

++ fort,

+ présent mais faible,